



**ACTUALITÉ**

Agenda social de l'ESR :  
aucun progrès, aucune écoute

**MÉTIER**

Les missions du médecin  
de prévention

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Liberté d'expression en danger

**ENTRETIEN**

Lucie Tanguy : l'esprit  
d'entreprise à l'École ?

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 646 JUIN 2016

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## L'Université de tous les engagements



# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !


Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

**Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

# Combien de temps ?

*Il aura fallu la protestation unanime de l'ensemble de la communauté universitaire pour que les annulations de crédits du budget 2016 de l'ESR soient en partie reconsidérées. Mais la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) se voit encore amputée de 123 M€. La seule correction proposée est l'augmentation des fonds de l'ANR de 65 M€ cette année et 120 M€ l'année prochaine. Le gouvernement reprend donc tout de suite ce qu'il comptait nous donner plus tard... Concernant l'enseignement supérieur, le budget qui ne permet plus de faire face à la hausse du nombre d'étudiants se voit encore diminué de 50 M€ (soit l'équivalent de 850 postes). Combien de temps les enseignants et les chercheurs devront-ils patienter pour que leurs efforts soient reconnus ?*



Hervé Christofol,  
secrétaire général

*Enfin, nous entrons dans le quatrième mois de lutte contre le projet de loi travail. Plusieurs secteurs dont celui de l'énergie et des transports se mettent en grève et des blocages ont été organisés. Cela permettra-t-il de contraindre ce gouvernement au dialogue social ? Combien de temps lui faudra-t-il pour entendre la volonté du peuple plutôt que celles du Medef et de la Commission européenne ?*

*Il est temps de nous battre pour que notre engagement au service de la formation de la jeunesse et pour la recherche nous soit redistribué sous forme d'augmentation de salaires, de diminution du temps de travail et de conquête de nouveaux droits. Notre congrès de Rouen a été l'opportunité de construire des résistances et des alternatives aux politiques d'austérité. Le SNESUP-FSU est rassemblé pour le développement de la recherche et de l'enseignement supérieurs publics et pour la reconnaissance de nos métiers ! Participons à la votation (<http://votation.fsu.fr>), puis les 14 et 21 juin, tous en grève et dans les manifestations à Paris, contre la loi travail et pour l'augmentation de nos salaires et celle du budget 2017 de l'ESR !*

*Le président de la République et nos ministres ont déclaré que notre budget devait être augmenté et ils ont annoncé un plan pluriannuel de financement de l'ESR. Combien de temps devons-nous nous mobiliser pour que cette promesse soit respectée ?*

## ACTUALITÉ 5

- Agenda social de l'ESR
- Le SNESUP-FSU arbore un nouveau logo
- Compte rendu du congrès d'études de Rouen

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 16

- Prévention de la santé dans la fonction publique. Métier : médecin de prévention
- Égalité femmes-hommes : texte d'orientation du groupe intersecteur

## MONDES UNIVERSITAIRES 18

- « Liberté d'expression en danger » : table ronde à l'université de Strasbourg avec Bernard Mezzadri et Ahmet Insel

## DOSSIER 9

### L'Université de tous les engagements

À bien des égards, l'Université est une institution singulière. Elle apparaît souvent comme un pilier de la société, mais, singulière, elle accueille en son sein les remises en cause, parfois radicales, de la société. Ce double mouvement se retrouve dans les prises de position d'Émile Durkheim, fondateur de la sociologie en France (p. 10-11). Toutefois, il semble bien que les universités s'engagent au nom de valeurs universelles, fussent-elles contre l'ordre établi. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'université de Strasbourg s'inscrit clairement dans la Résistance (p. 11) ; l'Université française fut aussi engagée lors de mai 1968 (p. 12). Plus près de nous, au Québec, les établissements universitaires furent au cœur du Printemps Érable de 2012 (p. 13). À l'évidence enfin, la révolution tunisienne ne saurait se comprendre sans tenir compte du monde universitaire (p. 14-15). Singulière donc parce que facteur de stabilité et de dynamique sociales, l'Université apparaît à la lecture de ce dossier comme une institution indispensable à la mise en œuvre d'un projet authentiquement démocratique.



© Fotolia.com / ShpilbergStudios

- Sciences et techniques des activités physiques et sportives : les femmes en voie de raréfaction en STAPS

## INTERNATIONAL 20

- L'horizon d'une Syrie libre
- Francophonie : coalition francophone contre la marchandisation de l'éducation

## ENTRETIEN 21

- Lucie Tanguy, directrice de recherche honoraire au CNRS

## CULTURE 22

- La race : un objet philosophique

## ÉPHÉMÉRIDE

### DURANT LE MOIS DE JUIN

**Votation citoyenne sur la loi travail**  
(<http://votationtravail.fr>)

**7 JUIN : secrétariat national** du SNESUP-FSU

**9 JUIN : Conseil supérieur de l'éducation**

**13 JUIN : BDFN** de la FSU

**14 JUIN : Manifestation nationale à Paris contre la loi travail** à l'appel de l'intersyndicale + rassemblement spécifique ESR à 11 heures devant le MENESR, rue Descartes, à l'appel de l'intersyndicale ESR

**DU 14 AU 16 JUIN : congrès de la FGR-FP** à Caen

**20 JUIN : CNESE**R

**21 JUIN : CNESE**R accréditations établissements « hors vague » ; SN du SNESUP-FSU

**22 JUIN : Réunions du secteur Vie syndicale, de la commission financière, du groupe de travail égalité F-H** du SNESUP-FSU

**23 JUIN : Commission administrative** du SNESUP-FSU

**24 JUIN : Réunion du secteur Situation des personnels**

**27 JUIN : BDFN** de la FSU

**28 JUIN : secrétariat national** du SNESUP-FSU

**29 JUIN : réunion du secteur Recherche** du SNESUP-FSU

**30 JUIN : Réunion du secteur Service public** du SNESUP-FSU ; **Conseil supérieur de l'éducation**

**5 JUILLET : Bureau national** du SNESUP-FSU

**6 JUILLET : BDFN** de la FSU

**7 JUILLET : Réunion d'étape de l'agenda social de l'ESR + réunion du collectif**

**Formation des enseignants** du SNESUP-FSU

**11 JUILLET : CNESE**R

**12 JUILLET : CNESE**R accréditations

**DU 9 AU 14 AOÛT : Forum social mondial** (Montréal)

**28 AOÛT : BDFN** de la FSU

**29 AOÛT : secrétariat national** du SNESUP-FSU

## LUTTES DES PRÉCAIRES DE L'ESR

### Des collectifs structurés qui obtiennent des victoires

Après des rencontres le 13 avril, les collectifs locaux de travailleur.e.s précaires ont fait leur apparition médiatique devant le secrétaire d'État Thierry Mandon le 25 mai lors du Forum « Sciences Recherche Société ». À Paris 1, le collectif mobilisé depuis plusieurs mois a obtenu la mensualisation des vacances et d'autres engagements plaçant la question de la précarité des personnels à l'agenda politique des années à venir. Les 28 et 29 mai 2016 se sont tenues les premières Rencontres nationales du Collectif des Travailleur.e.s précaires de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce sont 25 collectifs d'universités ou de laboratoires qui se sont fédérés (<http://precairesest.fr>). Le SNESUP-FSU était présent lors de ces rencontres et les a assuré de son soutien. Le collectif national rejoint l'intersyndicale de l'ESR dès ce mois de juin, il annonce dans un communiqué : « *Nous organiserons à la rentrée une grande campagne d'action et d'information et invitons les collègues titulaires à affirmer leur solidarité. D'ores et déjà, nous annonçons la tenue d'une semaine de mobilisation nationale à partir du 10 octobre.* » ●

*Hervé Christofol et Fabrice Guilbaud*

## ÉTUDES EN SANTÉ

### L'accès par tirage au sort avant numerus clausus : à rejeter

Le 5 mai 2016, *Le Monde* titrait : « *Les étudiants en médecine franciliens seront Lchoisis par tirage au sort* ». Or, la PACES prépare maintenant à tous les concours (médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme, kiné). Après de vives réactions (FIDL, FAGE) et l'intervention de T. Mandon, le rectorat de Paris a rétro-pédalé. Le SNESUP-FSU dénonce une telle mise en cause de l'avenir des jeunes et des besoins de santé. Les départs à la retraite de médecins non remplacés créent des « déserts médicaux » et des spécialités naufragées. Il faut abolir le *numerus clausus*, revoir l'architecture des formations (contenus, passerelles) et créer les conditions de réussite des étudiants (locaux, personnels, lieux de stage, moyens). ●

*Michelle Lauton, membre de la CA*

## BUDGET 2016 DE L'ESR

### Une partie des coupes budgétaires de la MIREs annulées

Faisant suite aux protestations des conseils scientifiques de plusieurs organismes et du CNESE, la pression symbolique de quelques chercheurs incarnant « l'excellence » française, reçus en urgence par François Hollande, a permis d'annuler le siphonnage de 134 M€ des budgets des laboratoires des grands organismes et des universités. Il reste que l'enseignement supérieur et la recherche seront frappés au minimum par 122 M€ de nouvelles coupes budgétaires. Pour expliquer cette aberration, Thierry Mandon a invoqué l'absence de « *culture de recherche* » qui règne à Bercy et a pointé les entreprises frileuses qui n'embauchent pas assez les jeunes docteurs. Le crédit impôt recherche ne tient pas ses promesses de ce point de vue. De cette palinodie politique lamentable, doit-on retenir que l'effort du gouvernement pour la recherche va plutôt consister à ne pas appliquer toutes les coupes budgétaires ? Le budget 2017 nous le dira. ●

*Marc Neveu*

## DROIT DES PERSONNES LGBT

### Marches des fiertés en juillet

Événement annuel, la Marche des fiertés LGBT, déclinée dans 24 villes, est l'occasion de mettre en avant des questions de vie en société et de promouvoir l'égalité des droits entre toutes et tous quelle que soit l'orientation sexuelle des personnes. Quoi qu'on en dise, l'intolérance à l'endroit des lesbiennes, gays, bisexuel.e.s et transsexuel.e.s existe toujours en France et ailleurs : milieux sportifs, cours de récréation, lieux de travail (dont les universités), arènes politiques, partout le combat pour l'égalité des droits doit continuer. Quant à l'étranger, les homosexuel.l.e.s risquent la mort dans dix pays et la répression dans de nombreux autres. Dates : Paris : 2 juillet ; Lyon : 9 juillet ; Marseille, Montpellier : 16 juillet. Infos : <https://lc.cx/4znF>. ●

*Gérard Lauton, secteur International*

le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :** Hervé Christofol  
**Coordination des publications :** Pascal Maillard

**Rédaction exécutive :**

Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,  
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,  
Christophe Pébarthe

**Secrétariat de rédaction :**

Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23  
CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :**

SIFE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**

Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an  
Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Illustration de couverture : © Fotolia.com / nuovlanevicata

# Des « perspectives concrètes d'amélioration » totalement virtuelles

→ par le secteur Situation des personnels

L'agenda social de l'ESR lancé en grande pompe en novembre par Thierry Mandon devait selon lui « offrir des perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail aux 232 500 femmes et hommes qui font vivre l'enseignement supérieur et la recherche au quotidien, et qui méritent d'être mieux considérés et mieux reconnus dans leurs missions qu'ils ne l'ont été au cours des dernières années ». Bilan provisoire : aucun progrès, aucune écoute des revendications syndicales et un ministère qui soutient souvent la position des présidents d'université.

Les discussions entre le ministère et les organisations syndicales avec la participation de la CPU, furent organisées en cinq groupes de travail, comme suit :

- GT 1 : suivi de la situation des contractuels ;
- GT 2 : mobilité ;
- GT 3 : responsabilité sociétale de l'employeur ;
- GT 4 : missions et perspectives de carrières ;
- GT 5 : régimes indemnitaires.

Les intitulés apparemment larges de ces groupes de travail cache un champ de questions réduit par un cadrage ministériel préalable<sup>(1)</sup>. La directrice générale des ressources humaines de MENESR, en charge de la présidence des séances, s'y est strictement tenue, opposant des fins de non-recevoir à nos tentatives d'élargir certaines discussions à des préoccupations syndicales importantes. Inversement, quelques sujets prévus dans les fiches de cadrage ne doivent pas inspirer la DGRH puisqu'ils sont restés inexplorés (« améliorer la connaissance de ce qui est pratiqué par les établissements en matière de conditions de travail et de qualité de vie au travail », « améliorer l'accompagnement social du changement induit par les politiques de site »).

Nous avons rendu compte (cf. n° 641, p. 16-17 ; n° 643 p. 5) du premier cycle de réunions de ces GT, tenues entre fin novembre et février, et de l'insatisfaction qui en est ressortie. Lors de la réunion conclusive du 10 février, toutes les organisations syndicales (sans exception) ont été très critiques, notant des documents peu exploitables et la superficialité de l'approche en général. La DGRH avait alors promis que le second cycle de réunions se ferait sur un autre mode et avec la présence d'un membre du cabinet. Où en est-on de ce 2<sup>e</sup> cycle après une réunion de chacun des



Le ministère reste sourd aux revendications, s'abritant le plus possible derrière les directions des établissements.

groupes de travail en avril ou mai ? Précisons dès maintenant que l'engagement d'une participation d'un interlocuteur politique, en position de répondre à des propositions syndicales, n'a pas été tenu...

## AUCUN PROGRÈS POUR LES PRÉCAIRES

L'objectif affiché du GT1 est le « suivi de la situation des contractuels ». Il est difficile de croire que ce « suivi » soit le prélude à un changement de « situation » et à une résorption de la précarité. La CPU, au nom de « l'agilité », prône un volant de contractuels pour assurer des besoins permanents. La DGRH a présenté une réforme permettant de contractualiser des chargés d'enseignement vacataires aux horaires lourds, jusqu'à 192 heures, et de limiter à 96 heures tous les autres ; en même temps, elle n'envisage pas un seul instant de titulariser ou de contractualiser ceux qu'elle désigne comme « faux vacataires », collègues qui, dans la plus grande précarité, vivent en grande part de vacances et que cette réforme risque de mettre définitivement à la rue. L'idée d'une « charte de gestion des contractuels » est également mise en avant par la DGRH et les syndicats d'accompagnement, mais la CPU insiste pour qu'elle n'ait aucune valeur contraignante. En avril, la séance a été surtout consa-

crée à un prérapport de l'IGAENR sur les contractuels LRU (art. L954-3). Si ceux-ci sont encore en nombre limité (2 000) et inégalement répartis dans les établissements, ils correspondent à de multiples usages : disciplines particulières, ex-vacataires historiques, postes non pourvus, doctorants non recrutés, retraités ayant dépassé la limite d'âge

ou encore, comme à Toulouse 1, recrutement « d'excellents » (ayant les orientations libérales du prix de la banque de Suède local !). Il est peu probable que l'IGAENR recommande la suppression de ce statut dérogatoire, compte tenu de son « agilité ». Le GT1 ne risque à cet égard que d'être la caution de l'organisation d'une précarité encore plus « instituée » à l'université...

## RECU SUR LE (FAIBLE) DROIT À LA MUTATION DES EC

Les enseignants-chercheurs (EC) sont particulièrement concernés par le GT2 compte tenu de leurs grandes difficultés de mutation. La DGRH a soumis à la réunion du 9 mai des données instructives sur la campagne 2015 et des pistes susceptibles à notre avis d'améliorer le droit à mutation (simplification de procédure en cas de priorité légale, dispense d'examen par le CS des postes réservés à la mutation et campagne en amont, priorité à l'examen des postes à la mutation sur les postes au recrutement). Mais la CPU a exprimé des demandes orthogonales aux propositions de la DGRH, en se plaignant de la procédure différenciée introduite en 2014 pour les mutations prioritaires (au titre du rapprochement de conjoint ou ▶▶

© Alberto Ortiz / Wikimedia Commons



La question des salaires ne semble pas intéresser le MENESR...

▶ d'une situation de handicap), qu'elle qualifie d'incompatible avec la politique des établissements. Si les réactions de la FSU, l'UNSA et la CFDT ont été négatives, le SNPTES et FO ont soutenu eux aussi l'idée que tous les candidats passent par le comité de sélection. Mais l'ensemble du camp syndical s'est accordé sur l'intérêt d'un calendrier où les mutations seraient traitées séparément en amont des recrutements. La DGRH a pourtant conclu la réunion en expliquant « qu'elle ne veut pas imposer des mesures non souhaitées »...

#### DES CHARTES DE BONNES INTENTIONS

Le GT3 semble destiné à obtenir un relevé de discussion autour de la responsabilité sociale pour témoigner de l'existence d'une concertation sociale. Il a confirmé l'absence de volonté politique de discuter des questions essentielles, de fixer des objectifs partagés et communs à l'ensemble des établissements et de mettre en œuvre les moyens permettant de les atteindre. Le ministère initiera des actions de communication relatives aux thématiques de l'éga-

en cela la position défendue bec et ongles par la CPU. *A contrario*, l'autre note prévoit une liste d'indicateurs imposés et précis destinés à évaluer les congés et absences du personnel.

#### SILENCE SUR LES SALAIRES

La revalorisation des grilles de carrière prévue par le protocole PPCR de la Fonction publique reste absente des discussions dans le GT4. L'étude de l'avancement des PRAG et PRCE débutée lors du premier cycle de l'agenda social n'a pas été poursuivie. L'extension à ces enseignants de l'application du référentiel des tâches des EC n'a pas d'intérêt de l'avis du ministère qui se dédouane en invoquant la possibilité réglementaire pour la plupart des établissements de la décider localement. Concernant le recrutement des chercheurs, la DGRH n'a tenu aucun compte des réserves émises lors du pre-

mière cycle. Le sujet de la formation pédagogique des EC donne lieu à la présentation d'une enquête de la DGESIP sur les pratiques existantes, faisant état par exemple de décharges de service aux néo-recrutés dans 44 % des établissements interrogés. Un calendrier et une méthodologie pour construire un cahier des charges de la formation sont proposés. Il faudra cependant être vigilant puisque la DGRH semble d'abord conduite par des préoccupations gestionnaires visant à la mise en place d'un référentiel de compétences, exploitable notamment dans la procédure de titularisation.

Le SNESUP a décidé de ne pas participer au GT5 à la suite du refus d'élargir aux EC les discussions sur la PEDR des chercheurs, toujours très rétifs à cette prime. La rupture de méthode annoncée pour ce second cycle de réunions n'a pas eu lieu. On en reste pour l'essentiel à un monologue social. La DGRH esquive ses responsabilités d'employeur et renvoie autant que possible aux établissements. Il cautionne les positions de la CPU ; les préoccupations et la voix des organisations syndicales sont bien souvent ignorées, même lorsqu'il n'y a pas d'enjeu budgétaire (mutations par exemple). Monsieur Mandon, vous avez raison, les personnels de votre ministère « méritent d'être mieux considérés » ! ●

▼

**La rupture de méthode annoncée pour ce second cycle de réunions n'a pas eu lieu. On en reste pour l'essentiel à un monologue social.**

▲

(1) Fiches de cadrage disponibles sur <http://snesup.fr/Votre-metier?aid=7406&ptid=10>

## COMMUNICATION

# Le SNESUP-FSU arbore un nouveau logo

En ouverture du congrès d'études de Rouen, ce 31 mai, la direction nationale du SNESUP a dévoilé le nouveau logo du syndicat, adopté à une large majorité par la Commission administrative du 19 mai, parmi une série de cinq logos présélectionnés et sur la base d'un cahier des charges précis. Il arbore les quatre couleurs de la FSU, sa police Franklin Gothic suggère dynamisme et solidité alors que son orientation ascendante sur fond blanc lui donne une dimension aérienne. Le léger décrochage de « SUP » résout enfin le principal défaut de l'ancien logo : l'autonomie visuelle de « SNES » qui introduisait parfois une confusion avec l'organisation syndicale de nos collègues du secondaire.

Ce nouveau logo a été conçu par la designer graphique



Susanna Shannon, qui a déjà produit des affiches et publications d'organisations syndicales et qui a collaboré avec *Libération*, *Les Inrockuptibles*, le centre Pompidou et une cinquantaine d'organes de presse et d'institutions culturelles. Dans un message

vidéo envoyé aux congressistes, l'artiste a souligné ce que son travail devait à son maître, David King, l'historien et designer anglais, spécialiste de la révolution russe et artiste engagé de la gauche londonienne. La création de ce logo s'inscrit dans un travail de modernisation des supports de communication et des publications de notre syndicat, en particulier la création d'un nouveau site Internet dont le lancement aura lieu à l'automne de cette année. Le secteur communication y travaille avec ardeur. ● **Pascal Maillard, secrétaire national**

# Compte rendu du congrès d'études de Rouen

→ par le secrétariat national

Le congrès d'études du SNESUP-FSU a rassemblé, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, 80 congressistes mandaté-e-s par leur section locale et 10 invité-e-s issu-e-s des syndicats de la fédération, des organisations de jeunesse et de la société civile. En voici un premier bref compte rendu, le numéro de rentrée, en septembre, fera plus de place aux travaux de ce congrès.

Organisé par la section de Rouen et les personnels du siège, ce congrès d'études aura permis d'allier convivialité et analyse. Après une soirée au cours de laquelle la projection du film *Merçi Patron!* a initié des réflexions sur le syndicalisme et ses modalités d'action, les deux journées de congrès ont été rythmées par un premier débat plénière sur les enjeux d'actualités, suivi de deux demi-journées de travail en commissions parallèles, puis d'une table ronde sur les statuts, les carrières, les missions et les rémunérations. Le congrès s'est terminé par une demi-journée de synthèse et de votes. La soirée festive sur les docks du quai de Seine de Rouen a permis à certains de pousser la chansonnette tandis qu'une délégation allait à la rencontre des communards du collectif « Nuits debout » de l'église Saint-Nicaise (évacués lundi 6 juin à 8 h 30 par les CRS et le RAID). Ce congrès a aussi permis faire découvrir le nouveau logo de notre syndicat qui se déclina bientôt sur nos supports de communication. Pierre Hébert, camarade du SNASUB-FSU et administrateur de la Maison de l'Université, et Jean-Paul Lainé, coordinateur des sections locales pendant de nombreuses années, ont ouvert notre congrès. J.-P. Lainé a rappelé nos valeurs, nos combats et l'importance du syndicalisme. Hervé Christofol, secrétaire général, a positionné les enjeux des travaux du congrès dans le contexte d'un mouvement social puissant et d'un gouvernement qui réduit la dépense publique. Le débat général a également rappelé les enjeux politiques et syndicaux historiques des mobilisations en cours et l'insuffisance du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Le président de la République, la ministre et le secrétaire d'État ont reconnu que le budget devait être augmenté et ont promis un plan pluriannuel de financement de l'ESR. Les travaux se sont ensuite structurés en trois thèmes.

## IMPACTS ET ALTERNATIVES AUX POLITIQUES DE FINANCEMENT ET DE MANAGEMENT PAR APPEL À PROJETS

Le processus de Bologne (1999) et la stratégie de Lisbonne (2000) ont injecté au niveau européen le « virus » de l'économie des savoirs et de leur marchandisation. Les appels à projets sont un des leviers politiques de cette transformation néolibérale de l'ESR. Une alternative est de défendre la hausse significative du budget récurrent et de lutter contre les seuls critères de rentabilité économique tout en refusant les politiques d'excellence. Une autre conception de la recherche doit rester possible : temps long, coopération, programmes et politiques scientifiques définis démocratiquement. La synthèse de ce thème a été adoptée à l'unanimité.

## CONSTRUCTION DE PARCOURS DE FORMATION POUR LA RÉUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE

Les formations universitaires doivent être accessibles à tous ceux qui en respectent les prérequis. C'est pourquoi, nous plaidons pour l'élaboration d'une cartographie (quels masters recrutent dans quelles licences) qui servirait de base pour l'orientation. Ainsi, les étudiants diplômés de licence sauraient dans quels masters ils peuvent, de droit, poursuivre leurs études. S'ils veulent choisir une autre voie, alors ils devront soumettre leur dossier à un jury d'admission. Réussir la démocratisation de l'ESR suppose de revoir et d'adapter la pédagogie à la diversité des profils.

Nous plaidons aussi pour une adaptation des parcours : il devrait être possible de proposer à un étudiant qui en a les capacités de valider une licence en deux ans, et à un autre qui a eu un autre parcours, de la valider en quatre ans.

La synthèse de ce thème a été adoptée à la majorité simple.

## RENOUVEAU DU SYNDICALISME : PRATIQUES, CADRES, STRUCTURES, FORMES DE MILITANTISME ET DE MOBILISATIONS

Cette commission a invité des associations et collectifs représentant les jeunes collègues (les Précaires de l'ESR et la CJC) ainsi qu'une délégation de « Nuit debout » de Rouen, pour qu'ils nous fassent part de leur perception des organisations syndicales et de leurs préoccupations. Nous avons constaté une méconnaissance alimentant la méfiance. Nous devons mieux communiquer, avec un discours moins stéréotypé, des modes de communication plus adaptés aux jeunes et favoriser des temps de convivialité.

Nos modalités d'actions principales restent la grève et la manifestation. Les modes de mobilisations alternatifs utilisés par Science en marche ou la Ronde des obstinés demandent un engagement physique et une mise en scène qui ne va pas de soi dans notre milieu. La synthèse de ce thème a été adoptée à l'unanimité.

Un état d'avancement des négociations entre les partenaires sociaux et l'État,

▼  
Réussir la démocratisation de l'ESR suppose de revoir et d'adapter la pédagogie à la diversité des profils.  
▲

dans le cadre de l'agenda social, a été présenté au cours d'une table ronde. Les nouvelles grilles de salaires de professeurs certifiés ont été présentées et il a été rappelé que sans rapport de forces, ces négociations ne sont que des monologues stériles.

Le congrès a appelé à un rassemblement à Paris le 21 juin 2016 à l'occasion de la réunion conclusive. L'appel du congrès a été adopté à l'unanimité, le SNESUP-FSU est rassemblé pour le développement du service public de l'ESR. ●

## En hommage à François Lucas

Longtemps, le SNESUP-FSU d'Angers a été représenté par un seul nom, celui de François. C'est que, pendant presque trois décennies, il l'a fait vivre et a permis son développement. Au milieu des années 1970, François est arrivé dans une université d'Angers encore balbutiante (sa refondation date de 1971) et peu dotée. Alors qu'il n'était encore qu'assistant, François s'engagea avec énergie dans le combat pour obtenir l'amélioration des conditions de travail : refus d'heures complémentaires, espaces de travail suffisants, disparition des préfabriqués, etc. Avec la même énergie, François s'occupa de la section syndicale, réussissant année après année à en faire un acteur important de la vie universitaire locale, à la fois par sa présence dans les conseils et par son action revendicative. Il fut de ceux qui permirent à Angers d'acquiescer une université à part entière, avec de véritables laboratoires de recherche. En même temps, François s'est investi au niveau national, dans les instances du syndicat, mais aussi au CNESER pendant de longues années (notamment pour le travail considérable que représentait alors l'examen des maquettes diplômantes et le soutien que pouvait apporter le SNESUP aux responsables de ces formations). La maladie a fini par l'atteindre à la veille de son départ en retraite, au milieu des années 2000. Depuis un certain temps déjà, François souhaitait passer le relais du secrétariat de la section, mais cela a accéléré les choses. Après lui, d'autres ont successivement tenté de faire aussi bien que lui. Mais il manquait et, désormais, il nous manque plus encore.



Pendant les longues années de sa lutte contre la maladie et jusqu'au bout, François n'a jamais cessé d'être un chercheur actif en mathématiques. Il fut aussi, en amateur à l'école des Beaux-Arts et dans d'autres ateliers, un remarquable graveur. Sa Bretagne natale, la géométrie et la nature se sont grâce à lui entremêlées dans une œuvre puissante. Pour beaucoup, il paraissait infatigable au-delà de la fatigue qui a fini par l'emporter. Nous n'oublierons ni son exemple, ni son énergie. ●

*Jean-Luc Godet, secrétaire de la section d'Angers*

## Chères et chers collègues, camarades ou amis,

Comme nombre de nos collègues je suis très affecté par la disparition de François Lucas, qui s'est battu si longtemps contre un cancer, et avec tant de courage que j'espérais qu'il en sortirait victorieux.

J'ai connu François à l'université d'Angers, où il a marqué par son engagement et ses valeurs notre section et de nombreux collègues. Mathématicien élu au CNU (section 25), cadre syndical local et national du SNESUP-FSU (élu au BN, à la CA). François Lucas était aussi un fédéraliste convaincu et son action au sein de la FSU au niveau départemental et régional est également à saluer.

C'est un grand militant qui nous quitte, il fut un universitaire vif, tolérant, attaché à la collégialité et profondément humain. Le secrétariat national et les membres des instances nationales s'associent à moi pour faire part à sa famille et à ses proches de nos plus sincères condoléances et de tout notre soutien. Bien fraternellement. ●

*Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU*



## Les organisations syndicales ont pesé dans le choix du président

Les élections des conseils centraux de Paris 1 Panthéon-Sorbonne se sont déroulées du 5 au 7 avril 2016. Les adhérents du SNESUP de Paris 1 étaient divisés sur la stratégie à adopter. Certains souhaitaient faire liste commune avec un candidat déclaré à la présidence issu de l'équipe présidentielle sortante, Jean-Marc Bonnissieu. Après de longs débats, il a été décidé tardivement de proposer une plate-forme énonçant nos principes et de présenter des listes soutenues par le SNESUP, la CGT et le SNCS sous le label « démarche collective pour une université démocratique ». La mise en place de ces listes a été très difficile tant du fait des divisions du SNESUP Paris 1 que du fait de l'absence, dans un premier temps, de candidat potentiel issu de la famille disciplinaire appelée à prendre la présidence tournante de l'université, les sciences économiques (Paris 1 alterne la présidence de l'université entre les sciences économiques, le droit et les sciences humaines). Le SNESUP et ses partenaires ont alors décidé de s'engager dans une démarche collective sans candidat déclaré à la présidence. Le déroulement de la campagne a été marqué par des irrégularités de la part des listes « Partageons les talents » qui ont modifié leurs candidatures après la date officielle du dépôt des listes. Lors du scrutin, les listes « Partageons les talents », emmenées par Jean-Marc Bonnissieu, ont obtenu 44 % chez les enseignants-chercheurs (56 % en rang A et 36 % en rang B), les listes « Audace d'agir » menées par Georges Haddad 21 %, la « démarche collective » 20 % et les doctorant-e-s mobilisé-e-s 14 %. Seules 14 voix séparaient la « démarche collective » et « Audace d'agir ». « Partageons les talents » a remporté 5 sièges avec les voix obtenues et 4 sièges avec la prime donnée à la liste arrivée en premier, « Audace d'agir » a obtenu 3 sièges, « démarche collective pour une université démocratique » 3 sièges et les doctorant-e-s mobilisé-e-s 1 siège.

Observant que 56 % des électeurs chez les EC avaient porté leurs suffrages sur des listes rejetant le bilan de l'équipe sortante, la « démarche collective » a essayé de trouver des convergences avec les autres listes, les organisations syndicales du personnel BIATSS et les organisations étudiantes. Nous nous sommes mis d'accord sur des personnalités extérieures impliquées socialement dans l'intégration des plus défavorisés (ligue de l'enseignement, proviseur sensible à l'insertion des jeunes en difficulté, jeune entrepreneur diplômé de Paris 1). Lors du CA du 10 mai, une majorité s'est portée sur ces personnalités extérieures. Des convergences programmatiques ont été trouvées entre « Audace d'agir » et la « démarche collective » (fonctionnement collégial, respect des règles, lutte contre la précarité, prise en compte des aspirations des personnels BIATSS et des étudiant-e-s, singulièrement celles des doctorant-e-s mobilisé-e-s depuis plusieurs mois). Après le CA qui a désigné ces personnalités extérieures, une pétition a circulé affirmant que la seule légitimité démocratique émanait du « vote académique » des enseignants-chercheurs afin de faire pression sur les élus du CA. La « démarche collective » a dénoncé cette vision étriquée de la démocratie universitaire, estimant que le président de l'université est l'émanation de l'ensemble de la communauté universitaire. Georges Haddad a été élu par 19 voix contre 14 pour Jean-Marc Bonnissieu, lors du CA du 17 mai. Le SNESUP Paris 1 prendra toutes ses responsabilités dans la future équipe présidentielle. ●

*Frédéric Régent, section Paris 1*





# L'Université de tous les engagements

→ Dossier coordonné par la rédaction

À bien des égards, l'Université est une institution singulière. Elle apparaît souvent comme un pilier de la société, mais, singulière, elle accueille en son sein les remises en cause, parfois radicales, de la société. Ce double mouvement se retrouve dans les prises de position d'Émile Durkheim, fondateur de la sociologie en France (p. 10-11). Toutefois, il semble bien que les universités s'engagent au nom de valeurs universelles, fussent-elles contre l'ordre établi. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'université de Strasbourg s'inscrit clairement dans la Résistance (p. 11) ; l'Université française fut aussi engagée lors de mai 1968 (p. 12). Plus près de nous, au Québec, les établissements universitaires furent au cœur du Printemps Érable de 2012 (p. 13). À l'évidence enfin, la révolution tunisienne ne saurait se comprendre sans tenir compte du monde universitaire (p. 14-15). Singulière donc parce que facteur de stabilité et de dynamique sociales, l'Université apparaît à la lecture de ce dossier comme une institution indispensable à la mise en œuvre d'un projet authentiquement démocratique.

# Émile Durkheim ou le socialisme en chaire et en cause

→ par Christophe Pébarthe

**L'exemple d'Émile Durkheim (1858-1917), fondateur de la sociologie française, qu'il a enseignée à Bordeaux et à Paris, permet de rappeler qu'il n'y a pas d'opposition entre la science, l'Université et la politique. Tout au contraire, la critique scientifique doit être un préalable à l'engagement.**

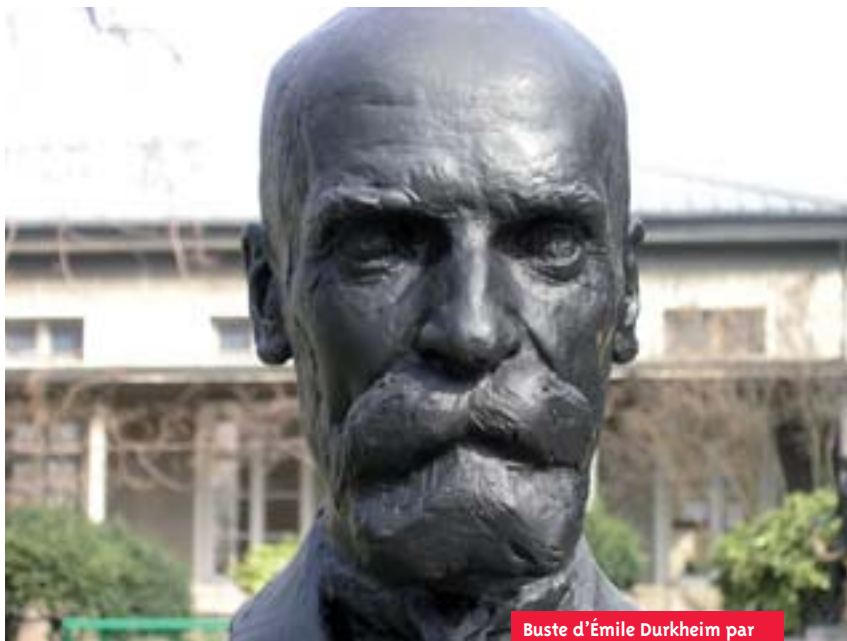
« On voulut faire de chacune de nos Universités un foyer de vie scientifique. [...] L'enseignement supérieur prit ainsi, de plus en plus, un caractère ésotérique ; mais, par cela même son influence tendit à se renfermer dans les limites étroites de l'Université. Les cours se fermèrent aux bruits du dehors ; mais, du même coup ; ils s'isolèrent un peu au milieu de la société ambiante, et le personnel enseignant se retira à lui-même les moyens de jouer dans la vie générale du pays le rôle auquel il avait droit. [...] Nous croyons que le moment est venu pour les Universités de renoncer à cet isolement. »<sup>(1)</sup> Ainsi s'exprimait le sociologue Émile Durkheim devant le Congrès international de l'éducation sociale en 1900. Alors qu'aujourd'hui, au nom d'une pseudo-neutralité, l'engagement semble devoir être banni de l'Université, la conception durkheimienne invite au contraire à prendre au sérieux la dimension politique de l'enseignement universitaire.

## Faire la sociologie du socialisme

Dans son cours de 1895-1896, Émile Durkheim n'hésitait pas à entreprendre une sociologie du socialisme en les articulant<sup>(2)</sup>. S'il s'agissait de saisir l'inscription de l'idéal socialiste dans la réalité sociale de son temps, en l'appréhendant comme un fait social, il fallait aussi comprendre que le socialisme requérait une connaissance autre de la société. Le projet socialiste appelait une conception nouvelle du social rompant avec la société civile des libéraux puisqu'il ne distinguait pas l'économie des activités sociales. Il revenait dès lors à la sociologie d'éclairer scientifiquement les pathologies sociales à l'origine des doctrines socialistes. En retour, la connaissance scientifique du monde social pouvait nourrir le socialisme qui apparaissait comme la conséquence politique de la sociologie. En assumant la dimension critique propre à la science sociale, Émile Durkheim en révélait l'irréductible dimension politique.

## L'engagement pédagogique

Le sociologue était aussi conscient de l'importance de la pédagogie qu'il enseigna dix ans (1904-1914). Dans la conclusion de son cours, il n'hésitait pas à esquisser un



Buste d'Émile Durkheim par Paul Landowski, bronze, 1912.

© Christian Baudelot / Wikimedia Commons

programme complet pour l'enseignement secondaire. À l'humanisme abstrait, il opposait le savoir positif de la sociologie, la prise en considération de la diversité des sociétés pour briser le rapport de familiarité que les élèves entretiennent avec leur propre monde et ouvrir leurs esprits à la possibilité des transformations sociales. « Il faut se traiter soi-même comme une réalité ignorée, dont il faut surprendre les caractères, la nature, comme nous faisons pour la nature des choses extérieures, d'après les faits objectifs qui les expriment, et non d'après les impressions si fugitives et si incertaines du sentiment intérieur. »<sup>(3)</sup> La dynamique émancipatrice de la sociologie est pleinement défendue, sans rien renier de l'exigence scientifique : « Pour que la preuve produise la conviction, il faut qu'elle satisfasse à toutes les exigences de la méthode scientifique. »<sup>(4)</sup> Est-il possible de mieux inviter à l'émancipation de la personne, fondement du projet socialiste ?

Émile Durkheim était conscient que le projet émancipateur ne pouvait se réduire aux seuls étudiants. Il défendait le principe d'universités populaires, en proposant d'en attribuer la responsabilité aux universités. « Ce qu'il faut,

c'est munir les travailleurs de notions précises qui puissent guider leur action politique, et de connaissances techniques qui puissent leur servir dans leur pratique professionnelle et relever leur condition tant morale que matérielle. » Il n'en déniait pas pour autant l'intérêt d'une éducation littéraire et artistique, même s'il avait à ses yeux moins d'importance. Et il ajoutait : « Le peuple, se sentant en commerce continu avec [les universités], ne songera même pas à se demander à quoi elles peuvent servir et si elles ne sont pas une sorte de luxe dont il pourrait à la rigueur se passer. »<sup>(5)</sup>

Expliquer sociologiquement la dynamique à l'origine de la guerre.

## La Première Guerre mondiale, l'engagement de trop ?

En 1915, Émile Durkheim semble pourtant mettre la sociologie au service de la propagande française lorsqu'il écrit pour la col-

(1) *Revue française de sociologie* n° 17, 1976, p. 181-182.

(2) *Le Socialisme*, Paris 1992. Cf. F. Callegaro, « La chose socialiste. Durkheim et l'origine de la sociologie », *Incidences* n° 11, 2015, p. 29-58.

(3) *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, 2014, p. 379.

(4) *Revue française de sociologie* n° 17, 1976, p. 183.

(5) *Ibid.*, p. 188-189.

lection « Lettres à tous les Français » (3 millions d'exemplaires) *L'Allemagne au-dessous de tout*, un texte de combat anti-allemand<sup>(6)</sup>. Il participait ainsi au combat, mais en sociologie. Il ne cherchait pas tant à caricaturer l'ennemi du moment – comme la mise en cause de la perversion morale des Allemands – qu'à expliquer sociologiquement la dynamique à l'origine de la guerre. En plaçant l'État au-dessus de la société, le nationalisme allemand pouvait rabattre la seconde sur le premier, sur une volonté d'être au-dessus de tout, quand la sociologie durkheimienne affirmait que les projets poli-

tiques sont produits par des volontés autonomes. Une volonté d'État, hors de tout autre réalité, ne traduisait toutefois pas un retard allemand mais était une pathologie résultant de l'individualisme poussé jusqu'au bout. Comme l'individu ne peut pleinement réaliser son idéal de souveraineté, il doit s'en remettre à l'État qui groupe alors « *fortement dans sa main le faisceau des forces individuelles et en les faisant toutes converger vers ce but unique.* »<sup>(7)</sup>

Ainsi, tout en défendant la possibilité d'une connaissance scientifique du monde social, Émile Durkheim ne voyait pas d'opposition

entre la science, donc l'Université, et la politique. Parce qu'elle invitait à se déprendre de la compréhension spontanée (ou prénotions) des faits sociaux, sa sociologie articulait critique sociale et projet de transformation sociale. Sans rien renier de la science, le sociologue universitaire pouvait donc s'engager politiquement sans jamais cesser de penser sociologiquement. ●

(6) Republié dans É. Durkheim, B. Karsenti, *L'Allemagne au-dessus de tout*, Paris, 2015.

(7) *Ibid.*, p. 121.

## L'université de Strasbourg médaillée de la Résistance

→ par Françoise Olivier-Utard,  
MCF honoraire d'histoire contemporaine université  
de Strasbourg, membre du bureau SNESUP

**Seul établissement à avoir reçu cette distinction, l'université de Strasbourg s'est organisée très tôt pour résister au nazisme, à travers des mouvements, mais aussi par différentes actions. La riposte sera violente. Arrêtés et déportés, les enseignants et les étudiants paieront au prix fort cette résistance à l'ennemi.**

Le danger du nazisme n'avait pas échappé aux universitaires strasbourgeois. En février 1939, dans un geste inédit, deux tiers des enseignants avaient signé une adresse au président de la République, Albert Lebrun, en lui demandant de tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle annexion. Ce signal ne fut pas compris par les autorités françaises mais resta en mémoire des nazis comme un premier acte de résistance. En septembre 1939, l'évacuation totale de la ville de Strasbourg fut réalisée en quelques jours. Les facultés furent repliées dans l'université de Clermont-Ferrand. À la rentrée 1940, les universitaires et les étudiants refusèrent de rentrer dans Strasbourg annexée de fait. Irritées, les autorités nazies exigèrent à l'hiver 1941 le rapatriement des bibliothèques et des instruments scientifiques pour les besoins de la Reichsuniversität. La résistance s'organise très tôt au cœur de l'université, dans plusieurs mouvements. Les

juristes, à l'initiative entre autres de René Capitant et Alfred Coste-Floret, mettent en place le mouvement qui prend le nom de Combat en 1941. Jean-Paul Cauchi dirige les étudiants, qui distribuent des tracts et la presse clandestine, brisent des vitrines de librairies collaborationnistes, posent une bombe contre les locaux de la LVF. Arrêté en juin 1944, déporté à Buchenwald, Cauchi sera abattu le 15 avril 1945 dans ce camp. Libération-Sud est mis en place entre 1940 et 1941 par Lucie Samuel (future Lucie Aubrac) et le philosophe Jean Cavaillès, en liaison avec Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Décimé, il rejoint en 1941, le mouvement Combat, dont Georges Canguilhem prend la direction. Franc-Tireur est pris en charge par le professeur de médecine Robert Waitz, qui sera arrêté le 3 juillet 1943 et déporté à Auschwitz.

Le mouvement des intellectuels communistes, nommé Front national, est animé par Serge Fischer, bibliothécaire, qui sera arrêté le 4 novembre 1943 et déporté à Buchenwald.

Par la suite, les Mouvements unis de Résistance (MUR) jugent la position de l'université trop visible et se concentrent plutôt sur les maquis de la campagne auvergnate.

L'université va connaître trois vagues d'arrestations et de dépor-

tations massives. La première rafle a lieu dans la nuit du 24 juin 1943. Elle vise les trente-sept étudiants qui logent au foyer universitaire Gallia. Tous sont déportés.

La deuxième est celle du 25 novembre 1943 : l'université est encerclée. Sur les 1 200 personnes présentes dans les locaux, entre 300

et 400 sont emprisonnées. Le professeur de grec Paul Collomp est tué à bout portant dans un couloir. Un étudiant traître trie 130 résistants. Les juifs sont déportés à Auschwitz, les femmes à Ravensbrück, les

autres à Buchenwald. Tous portent sur leur veste le triangle rouge des politiques et un numéro matricule. Ils n'ont plus de nom. Les scientifiques sont dirigés ensuite sur Dora. Parmi eux, Charles Sadron, Jacques Yvon et Albert Kirrmann.

La troisième vague d'arrestations a lieu en mars 1944, elle vise surtout la faculté de médecine. Les rescapés des camps, de l'étudiant de première année au professeur renommé, auront le courage de témoigner, dans un livre qui sert de référence internationale : *De l'université aux camps. Témoignages strasbourgeois.*

L'université organise une cérémonie le 25 novembre devant la plaque où sont gravés plus de cent noms de victimes. Le SNESUP a été à l'initiative de la première délégation des universités de Strasbourg et de Clermont-Ferrand à Buchenwald, en 2013, année du 70<sup>e</sup> anniversaire de la déportation. ●

L'université de Strasbourg, fondée en 1538, a été décorée le 31 mars 1947.



© Robert Outils / Wikimedia Commons

# Entre crise et critique, l'Université en mai-juin 1968

→ par Boris Gobille<sup>(1)</sup>, maître de conférences de science politique à l'École normale supérieure de Lyon

**Si mai-juin 1968 fut le plus grand mouvement social du xx<sup>e</sup> siècle en France, c'est au cœur de l'Université que se situa son impulsion initiale. Il n'y a rien à qui doive surprendre tant l'École avait progressivement acquis une place centrale dans la détermination des destins et la distribution des places dans la société.**

Dans la foulée de la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire dans les années 1950, l'enseignement supérieur oscillait alors entre démocratisation (les effectifs étudiants doublèrent entre 1960 et 1968 et l'Université accueillit une proportion toujours plus grande d'enfants des classes moyennes) et élitisme (la relation pédagogique n'avait pas été rénovée et continuait de reposer sur la connivence culturelle). À ces incohérences statutaires s'ajoutèrent l'insuffisance des locaux – malgré la construction de nouvelles facultés –, la dégradation de la condition étudiante, l'inquiétude à propos du rendement des diplômés sur le marché du travail, et le divorce entre la culture adolescente et les valeurs des adultes, que symbolisa la contestation du règlement des résidences universitaires à Antony en 1965 et à Nanterre en 1967. S'ajoutèrent également les transformations morphologiques du corps

enseignant lui-même : les assistants furent recrutés en masse pour faire face à l'afflux d'étudiants mais restèrent cantonnés dans des positions subalternes du fait de leur subordination institutionnelle vis-à-vis des professeurs. Concentrant les contradictions et les blocages de la société française, l'Université devint un lieu propice à la formation de dispositions collectives à la révolte aussi bien chez les étudiants que parmi les enseignants subalternes, et ses acteurs collectifs, politiques et syndicaux, notamment le SNE-SUP, furent parmi d'autres des fers de lance de la contestation.

## Une politisation plurielle

Cette crise de l'Université croisa une conjoncture de politisation inédite. Tandis que l'opposition à la guerre du Vietnam fédérait les énergies militantes, de multiples collectifs captaient les engagements, l'UNEF, principal syndicat étudiant, les groupes d'extrême gauche nés des scissions successives de l'Union des étudiants communistes, mais aussi les Étudiants socialistes unifiés (ESU)



Mai 68 : contre le désordre établi.

ou encore le Mouvement du 22 mars fondé à Nanterre quelques semaines avant l'embrasement des campus. Les contradictions évoquées plus haut nourrissaient plus largement une sensibilité critique à l'égard de l'arbitraire des normes sociales et des rapports d'autorité qui trouva à s'exprimer en mai-juin 1968. Nombre d'étudiants sans affiliation organisationnelle participèrent partout en France aux manifestations et aux occupations de facultés. On remit en cause la fonction de reproduction sociale de l'enseignement supérieur et ses finalités (former des « oies gavées » et de futurs cadres « oppresseurs des ouvriers »), on réclama la transformation de l'Université en « Université critique », les facultés occupées devinrent des lieux où s'imaginait une société alternative. Au-delà, le mouvement critique remit

en cause les structures économiques, la division sociale du travail, les hiérarchies, le principe de délégation, les rapports d'autorité, et les normes sociales, ce qu'anticipaient déjà le succès de la brochure *De la misère en milieu étudiant* éditée en 1966 par les situationnistes à Strasbourg et la politisation des questions sexuelles à l'université de Nanterre en 1967. L'ensemble de ces revendications et des pratiques qui en découlèrent constitua, selon le sociologue Pierre Bourdieu, une « extraordinaire expérimentation sociale » alimentée par une « humeur anti-institutionnelle » qui fut pour lui « la vérité du rive de Mai ».

## Des effets contrastés

La réponse des pouvoirs publics fut, durant les événements, d'abord celle de la répression, mais la loi Faure de novembre 1968 sur l'enseignement supérieur procéda à des réaménagements

significatifs de l'université qui entendaient tenir compte de certaines aspirations étudiantes, et une université fut créée à Vincennes qui proposa d'autres manières d'enseigner et accueillit les savoirs critiques. Si les bouleversements politiques ne furent pas majeurs dans l'immédiat – bien que de Gaulle fût fragilisé, les élections législatives anticipées donnèrent une victoire écrasante aux partis de droite fin juin 1968 –, le monde étudiant s'affirma

comme un acteur historique, la politisation à l'extrême gauche fut intense jusqu'au milieu des années 1970, et, de façon plus souterraine, de profondes transformations sociales et culturelles modifièrent le visage de la France. ●

Concentrant les contradictions et les blocages de la société française, l'Université devint un lieu propice à la formation de dispositions collectives à la révolte.

(1) A notamment publié *Mai 68* aux éditions La Découverte.

# Québec : l'Université et ses acteurs pendant le Printemps érable de 2012

→ par Jean-Marie Lafortune, président de la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU)

**Le milieu de l'enseignement supérieur, qui inclut les collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) ainsi que les universités, était dans une ébullition rare en 2012 au cours d'un affrontement brutal avec le gouvernement du Québec, d'abord autour des droits de scolarité à l'université (les CÉGEP étant gratuits), que ce dernier voulait doubler sur une période de cinq ans, puis de sa gestion autoritaire du conflit, qui s'attaquait à la liberté d'expression, d'association et de manifestation.**

Située dans l'après-crise des *subprimes* en 2008, la mobilisation historique désignée comme le « Printemps érable » au Québec s'inscrit dans un mouvement de contestation plus large des politiques néolibérales qui embrasait au même moment plusieurs pays tels que le Chili, les États-Unis (*Occupy Wall Street*) et l'Espagne (*Indignados*).

## Accès à l'enseignement supérieur comme idéal démocratique et droit collectif

Dès septembre 2011, les associations étudiantes s'activent à la suite de l'annonce gouvernementale prévoyant que les droits de scolarité seraient progressivement majorés de 75 % entre 2012 et 2017<sup>(1)</sup>. Janvier 2012, elles adoptent dans leurs instances des moyens d'action allant jusqu'à la grève générale illimitée. La mobilisation étudiante culmine avec 300 000 manifestants dans les rues de Montréal le 22 mars, auxquels s'ajoutent 100 000 écologistes le 22 avril suivant, Jour de la terre. Durant une centaine de jours, et bientôt de nuits puisque des franges importantes du mouvement préfèrent défiler hors des « heures convenues », des marches quotidiennes se déroulaient au centre-ville, parfois accompagnées d'actions d'éclat (blocage du port de Montréal, performances artistiques les quais du métro, etc.). La première réponse du pouvoir prit la voie judiciaire. À la fin du mois d'avril, les vingt-cinq demandes d'injonction déposées par des étudiants (voulant forcer la reprise de leurs cours malgré les votes de grève) étaient accordées par les juges, alléguant que les requérants ne recevaient pas la prestation de cours qu'ils avaient payée. Révélant l'adhésion du système judiciaire à une vision clientéliste de l'enseignement supérieur, l'application de ces décisions par les administrations d'établissement (en dépit des décisions prises en assemblées générales étudiantes) braqua davantage le corps professoral et les autres membres du personnel.

Début mai, après des négociations avec les représentants des trois plus importantes fédérations étudiantes, le gouvernement n'annonçait qu'une nouvelle bonification du régime de prêts et bourses en guise de compensation. Le 18 mai, il fit adopter une loi spéciale (projet



© Gates of Ale

de loi 78) qui eu notamment pour effets de suspendre le trimestre scolaire jusqu'à l'automne, restreindre le droit de grève des étudiants et limiter le droit de manifester des citoyens en prévoyant de lourdes amendes pour les contrevenants.

## De la grève étudiante à la « grève sociale » !

Épuisé par l'exercice du pouvoir, le gouvernement de Jean Charest tentait d'instrumentaliser le milieu de l'enseignement supérieur à de fins électoralistes en prétendant que lui seul pouvait pacifier la situation qu'il attisait en multipliant les gestes de provocation. En réponse, le registre et le mode de contestation se transforment au mois de juin 2012. Adaptant la *cacerolada* typique des classes populaires d'Amérique du Sud, des milliers de citoyens hostiles à la nouvelle loi liberticide sortent sur leur balcon en début de soirée, avant d'envahir les rues de plusieurs grandes villes du Québec sous forme de déambulations improvisées en tapant vigoureusement sur des casseroles.

Là s'arrête toutefois l'élargissement de la mobilisation populaire, puisque les syndicats, qui appuyaient les étudiants, n'ont pas entraîné leurs membres dans ces combats quotidiens. Le relais se fit alors politique, le principal parti d'opposition appelant la tenue d'élections anti-

cipées et plaçant au cœur de sa campagne l'annulation de la hausse des frais de scolarité et l'abrogation de la loi 12. Le 4 septembre, le Parti québécois remportait le scrutin et mettait à exécution ses promesses. Fatiguée par des mois de tensions et d'agitations sociales, la population accueillit le résultat des urnes avec satisfaction,

ne se doutant pas que le parti victorieux, minoritaire, allait se lancer à son tour dans des élections hâtives dix-huit mois plus tard. Le Parti libéral du Québec a regagné le pouvoir avec l'intention de compléter la transformation des établissements d'enseignement supérieur en entreprises privées, et d'exiger (vraisemblablement à l'échéance du compromis établi entre le gouvernement de transition et le mouvement étudiant sur la question) en 2017 une hausse vertigineuse des droits de scolarité. Le Printemps érable n'a pas seulement été

la plus grande mobilisation de l'histoire du Québec, mais également la plus longue et la plus combative. Ses effets auront toutefois été de courte durée et rien n'indique que le mouvement étudiant, en voie de recomposition aujourd'hui, sera en mesure de mobiliser aussi fortement et durablement l'an prochain. Qui plus est, après avoir réduit le financement des universités de 737 millions de dollars depuis 2012, le gouver-

nement pourrait trouver des appuis au sein du personnel universitaire désespérément en quête de financement. ●

Le Printemps érable n'a pas seulement été la plus grande mobilisation de l'histoire du Québec, mais également la plus longue et la plus combative.

(1) Bien que le Québec soit, en raison d'une lutte continue des acteurs universitaires visant à préserver l'institution comme service public, la province canadienne où les droits de scolarité sont les plus faibles en Amérique du Nord.

# L'Université tunisienne au cœur du processus révolutionnaire

→ par Choukri Hmed,  
université Paris Dauphine, IRISSO-CNRS

**La figure du diplômé chômeur s'est popularisée en Tunisie et plus largement dans l'ensemble du monde arabe depuis les soulèvements de 2010-2011. Mohamed Bouazizi, vendeur ambulancier qui s'est immolé à Sidi Bouzid le 17 décembre 2010, n'a-t-il pas été d'abord présenté comme un jeune chômeur diplômé, avant que l'on s'aperçoive qu'il n'avait pas le baccalauréat ?**

À la fois principale victime du régime autoritaire et de son système mafieux et corrompu, mais aussi acteur central du processus révolutionnaire jusqu'à aujourd'hui, l'Université représente une des clés de compréhension de la Tunisie contemporaine. Le régime autoritaire de Ben Ali (1987-2011) a en effet très tôt organisé la mise sous tutelle de l'ensemble de l'université tout en procédant à sa massification. Cela n'a pas empêché les universités de devenir un lieu de politisation et d'exercice de l'activité politique de première importance, et de jouer un rôle crucial dans le processus révolutionnaire, bien qu'aujourd'hui remis en question.

## L'Université, lieu de politisation en régime autoritaire

La multiplication à partir de la décennie 1990 des filières d'enseignement et du nombre d'établissements d'enseignement supérieur, notamment d'enseignement technologique et professionnel, a eu comme conséquence de faire exploser le nombre d'étudiants. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur est passé ainsi de 5 % en 1988 à 30 % en 2008, pour atteindre 35 % aujourd'hui<sup>(1)</sup>. Cette expansion scolaire, qui ne doit pas être assimilée à une démocratisation en raison des inégalités sociales laissant à l'écart nombre d'enfants des

classes populaires, a eu pour effet de venir grossir les rangs des filières littéraires et des sciences sociales, qui totalisaient près du tiers des effectifs étudiants en 2008<sup>(2)</sup>. Or c'est dans ces filières, largement touchées par le chômage, que recrutait l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET), une organisation syndicale fortement liée à l'Union générale tunisienne du travail (UGTT)<sup>(3)</sup> et des partis marxistes-léninistes

comme le Parti des travailleurs et les Patriotes démocrates. L'enceinte des universités représentait un haut lieu de politisation, de débat politique et de mobilisation, qui échappait partiellement à la surveillance du ministère de l'Intérieur. C'est au sein de ces groupuscules, souvent clandestins, qu'opérait dans les milieux de la classe moyenne en ascension, une socialisation militante d'opposition au pouvoir de Ben Ali. De la même manière que les sections locales de l'UGTT constituaient une sorte « d'auberge espagnole » de différents courants politiques (nationalistes arabes, marxistes-léninistes, libéraux...), les univer-

sités de lettres et de sciences humaines et sociales représentaient un réseau d'espaces libres » propices à l'élaboration de l'action collective et de la critique sociale. Cette socialisation partiellement clandestine générait régulièrement des mobilisations de grande ampleur, comme ce fut le cas en 2005 à l'occasion du Sommet mondial de la Société de l'information. Elle a concouru à la création, en 2006, de l'Union des diplômés chômeurs

(UDC), organisation dépendante de l'UGET dont les membres ont constitué le noyau dur des protestataires de 2010-2011.

## Les diplômés-chômeurs, moteurs de la révolution ?

Alors que la transition démographique, engagée dès les années 1980, a eu pour conséquence que le taux de fécondité était l'un des plus bas du monde arabe (2,3 enfants par femme en 2010), les attentes des ménages quant au devenir professionnel de leur progéniture se sont considérablement élevées. Parallèlement, les plans d'ajustement structurel imposés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à partir de 1986, loin de faire de la Tunisie un « miracle économique », ont conduit à une spécialisation des activités dans les branches à faible valeur ajoutée telles que le tourisme de masse, la sous-traitance, le textile et les industries légères. Cela a considérablement accru le taux de chômage des diplômés de l'université et a fait de la Tunisie un pays dans lequel plus on fait d'études, plus on a de chances de se retrouver sans emploi. Cette situation, nourrie des frustrations liées aux anticipations de déclassement d'une partie de la jeunesse populaire, a été largement politisée par les militants de l'UGET, de l'UDC mais aussi de l'UGTT et des partis d'extrême gauche<sup>(4)</sup>. L'événement révolutionnaire du 17 décembre 2010 comme le soutien de groupes sociaux aussi divers que les avo-

L'enceinte des universités représentait un haut lieu de politisation, de débat politique et de mobilisation, qui échappait partiellement à la surveillance du ministère de l'Intérieur.

Université El-Manar, à Tunis.



© Michael Sean Gallagher / Flickr.com

Janvier 2011 : le gouvernement provisoire annonce que les forces de police ne surveilleront plus les activités étudiantes au sein des établissements.



© Magharebia

cats, les agriculteurs, les enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que des segments entiers du fonctionnariat, a offert à ces militants des raisons inédites d'espoir et d'engagement : si les activistes issus de l'université ne sont pas les instigateurs de la révolution ni même son avant-garde, les enquêtes sociologiques montrent cependant qu'ils représentent des acteurs incontournables dans les principales manifestations, à Tunis ou ailleurs, ainsi que lors des événements qui ont accéléré le processus de changement de régime, telles les occupations de la place de la Kasbah en janvier-février 2011<sup>(5)</sup>.

### Le champ universitaire et la transition politique : les défis à venir

Alors qu'aujourd'hui le processus révolutionnaire semble s'étioler, que peuvent faire les universitaires et les étudiants pour préserver les maigres acquis de ces dernières années ? La marge de jeu semble en effet réduite par l'effet cumulé de l'activité intense de la société civile, impulsée et financée par des fonds étrangers, qui tend à dépolitiser les problèmes, de l'alliance entre Nidaa Tounes (nébuleuse conservatrice composée en grande partie de cadres de l'ancien régime) et le parti Ennahdha d'inspiration islamiste, et de la criminalisation des mobilisations protestataires. La jonction entre mouvements sociaux et espace politique autrefois permise par l'Université et notamment, en son sein, par les groupuscules d'extrême gauche et les organisations syndicales, a été largement bousculée depuis 2011 par l'ouverture du champ politique, la multiplication des partis et des associations sans parler des compétitions électorales (2011 et 2014). Pour cette raison, si les débats politiques sont désormais « sortis des murs de l'université » et ont inondé les plateaux de télévision comme les cafés

et les dîners en famille, l'organisation d'une alternance politique et l'élaboration d'une pensée critique ne sont plus le monopole de l'institution universitaire. Ce constat ne serait pas alarmant si n'étaient deux évolutions majeures. La première est l'effondrement (électoral, mais pas seulement) de la gauche partisane et non-partisane et son incapacité à tisser des liens forts entre organisations syndicales, mouvements protestataires et champ politique. Le cas du mouvement des diplômés chômeurs de Kasserine lancé en janvier dernier<sup>(6)</sup> est emblématique de cette « sectorisation » de la politique et notamment de celle des partis de gauche et des syndicats : en dehors de timides



© Magharebia

Selon une étude de l'OCDE, 60 % des étudiants tunisiens quittent l'université sans avoir acquis les connaissances de base.

soutiens de la part de membres isolés du Front populaire (coalition de partis de gauche) et de l'UGTT, les protestataires – pour une bonne part étudiants ou diplômés de l'université – n'ont trouvé que peu d'appui auprès des instances nationales de ces organisations et ont dû subir un ostracisme généralisé les assimilant à des casseurs. La seconde évolution préoccupante est l'état persistant de délabrement des départements de sciences sociales (sociologie, histoire, psychologie...), pourtant laboratoires d'incubation de la pensée critique (et notamment de gauche) par excellence, tout autant qu'observatoires nécessaires des mutations de la société tunisienne. Pour des raisons tenant aux effets d'inertie des politiques de l'enseignement supérieur après 2011, il s'en est suivi la désertification de ces départements et la quasi-disparition de toute activité scientifique, en dépit de l'afflux des étudiants. Incapable de produire une expertise objective des transformations sociales en cours et, a fortiori, de prendre part au renouvellement des projets

politiques, économiques et sociaux suscité par l'élan révolutionnaire, l'institution universitaire semble murée dans une crise de reproduction sans précédent. Le contraste n'en est que plus saisissant avec la vitalité des mobilisations des chômeurs diplômés qui continuent, en dépit du tournant sécuritaire de la lutte antiterroriste depuis 2015, à défendre la possibilité d'une alternative crédible au projet néolibéral mis en œuvre par le gouvernement Nidaa Tounes-Ennahdha. ●

Les universités de lettres et de sciences humaines et sociales représentaient un réseau d'« espaces libres » propices à l'élaboration de l'action collective et de la critique sociale.

(1) Données Institut national de la statistique (Tunis) et Banque mondiale.

(2) Données Institut national de la statistique (Tunis).

(3) Hèla Yousfi, *L'UGTT, une passion tunisienne. Enquête sur les syndicalistes en révolution (2011-14)*, Paris, Karthala, 2015.

(4) Pierre Blavier, « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 211-212, 2016, p. 54-71 ; Choukri Hmed, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, 62, 5-6, 2012, p. 797-820.

(5) Choukri Hmed, « Le peuple veut la chute du régime. Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis, 2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 211-212, 2016, p. 72-91.

(6) Khansa Ben Tarjem, « À Kasserine, le feu couve sous les cendres de la révolution tunisienne », *Le Monde*, 21 janvier 2016 ; Henda Chennaoui, « L'hiver de la contestation sociale se prolonge », *Nawaat* (Tunis), 4 mars 2016 ([www.nawaat.org](http://www.nawaat.org)).

# Métier : médecin de prévention

→ par le docteur Béatrice Bié, médecin de prévention

La médecine de prévention dans la fonction publique de l'État a été créée en 1982. Les médecins de prévention ont pour mission de prévenir toute altération de la santé physique et mentale des agents du fait du travail. La visite médicale, l'action en milieu de travail et la participation des médecins aux travaux des CHSCT sont les outils pour exercer cette mission.

La médecine de prévention a été instaurée dans la fonction publique d'État par le décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la prévention médicale. Il fixe les obligations des administrations de l'État pour la protection de la santé et la sécurité de leurs agents. Dans les décrets modificatifs, celui du 9 mai 1995 a rendu la visite médicale obligatoire et celui du 28 juin 2011 a installé le CHSCT<sup>(1)</sup> et instauré la pluridisciplinarité dans les services de médecine de prévention.

## PRÉVENIR L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Cette réglementation définit donc les missions du médecin de prévention qui visent à prévenir toute altération de la santé physique et mentale des agents du fait du travail. Sont posées ici les bases de cette médecine exclusivement préventive fondée sur l'action sur le travail pour éviter l'apparition de maladies. C'est donc un positionnement très particulier pour un médecin qui, en général, traite une maladie déclarée chez un patient venu le consulter. C'est pourquoi ces missions doivent être confiées à des médecins spécialistes<sup>(2)</sup>. Le décret définit précisément les modalités de leur activité. Ils exercent en toute indépendance, garantie réglementaire indispensable pour défendre le point de vue de la santé. Ils sont évi-

demment soumis au secret médical et aussi au secret de fabrication. L'exercice de la médecine de prévention est exclusif de toute autre forme de pratique au sein du même établissement. Le médecin de prévention est donc obligatoirement distinct des médecins agréés chargés par l'administration de l'aptitude physique aux emplois publics et des médecins contrôle. Ce n'est pas non plus un médecin prescripteur et il ne peut pas se substituer au médecin traitant. Son rôle se situe essentiellement dans le conseil, du chef d'établissement, des agents et de leurs représentants, pour toutes les questions de santé en rapport avec le travail. Il est de sa responsabilité d'informer sur les risques et de proposer toutes mesures pour protéger la santé. Et il doit convaincre ses interlocuteurs. Il lui appartient également de définir et mettre en œuvre une surveillance médicale adaptée en fonction des risques.

## EXERCER LA PRÉVENTION : VISITE MÉDICALE ET ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL

Pour exercer ses missions, le médecin de prévention dispose de deux moyens complémentaires : la visite médicale et l'action en milieu de travail.

La visite médicale est soit systématique et obligatoire : au moins annuelle pour les agents soumis à une surveillance médicale particulière<sup>(3)</sup>, ou quinquennale pour tous les autres ; soit ponctuelle : à la demande de l'agent, de l'administration ou du médecin de prévention ou encore en cas d'accident de travail, de maladie professionnelle, ou de CLM-CLD. Dans tous les cas, l'objectif est d'apprécier l'adéquation de l'état de santé au poste de travail et d'adapter le cas échéant les conditions de travail. La visite médicale est un point d'entrée unique sur la situation de travail. Au cours de ces consultations, l'opportu-



© torange.biz

rité est offerte à chaque agent, dans la confidentialité de l'entretien singulier, de s'exprimer sur sa situation de travail et ses difficultés. Et à partir de ces données individuelles ainsi rassemblées, le médecin de prévention peut aborder la dimension collective du travail et repé-

ration aux réunions du CHSCT. Le CHSCT est un lieu très privilégié de circulation d'informations et de discussion où le médecin peut jouer pleinement son rôle de conseil. Il lui revient d'expliquer, d'alerter sur les effets du travail sur la santé et de conseiller sur les amé-

Le médecin de prévention est obligatoirement distinct des médecins agréés chargés par l'administration de l'aptitude physique aux emplois publics et des médecins contrôle.

rer les situations à risques. L'activité en milieu de travail est fixée à un tiers au moins du temps de travail du médecin par la réglementation qui lui donne accès à tous les lieux de travail. Sous sa forme systématique, la visite des sites a pour objectif de conseiller sur l'hygiène et la sécurité. Plus ciblée, l'étude de poste (après un AT/MP ou une alerte lors d'une visite médicale) a pour but d'analyser une situation précise pour proposer les mesures à prendre pour éviter la dégradation de la santé. À ces deux moyens propres au médecin de prévention, vient s'adjoindre sa partici-

liorations à apporter. Le médecin y présente son rapport annuel d'activité qui reprend l'ensemble de ses actions et recommandations. Enfin, il est associé à divers groupes de travail et aux formations d'hygiène et sécurité et de secourisme.

## UNE RESPONSABILITÉ MORALE

Cette brève présentation des missions du médecin de prévention ne saurait déployer la diversité et la complexité de ce métier qui reste toujours largement méconnu. Au-delà de sa responsabilité légale de rendre visible les risques par ses actions d'information et de formation,



© DR



le médecin a une responsabilité morale qui lui impose de persévérer pour obtenir la transformation des situations de travail à risques. Dans cette démarche, il rencontre des obstacles tenant, d'une part, à la difficulté d'inscrire son action dans la durée du fait de la montée des emplois précaires, à l'augmentation des effectifs à surveiller en raison de la pénurie de médecin, parfois aussi aux résistances de certaines hiérarchies ; d'autre part, à la nature des risques. Notamment, les risques psychosociaux sont difficiles à faire reconnaître du fait de la non-spécificité des atteintes à

la santé psychiques et/ou somatiques qui en résultent et de la pluralité des facteurs, non techniquement mesurables, liés à l'organisation du travail.

En conclusion, je rappellerai que la santé est un processus dynamique résultant d'une succession d'équilibres qui se construisent dans l'interaction de l'individu avec son environnement dont le travail est un élément central. La santé requiert donc une réflexion sur le travail et son organisation. Car si le travail constitue un pivot de la construction de la santé, il peut aussi devenir haute-



© DR

ment destructeur, comme le révèlent entre autres les risques psychosociaux<sup>(1)</sup>. Il s'agit donc, d'une part, de veiller aux situations de travail pour prévenir les risques et, d'autre part, de soutenir l'individu en l'aidant à construire une intelligibilité sur les contraintes du travail. Le médecin de prévention occupe ici une place de choix, en sachant que la prévention se bâtit en coopération avec les différents acteurs, assistants de

prévention, service hygiène et sécurité, service des ressources humaines, service social et représentants du personnel. ●

(1) Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail. (2) Pour une enquête sur l'exercice du métier de médecin du travail dans le secteur privé, cf. Pascal Marichalar, *Médecin du travail, médecin du patron ? L'indépendance médicale en question*, Presses de Sciences Po, 2014.

(3) Agents exposés à des risques spécifiques ou porteurs de pathologie lourde, handicapés, femmes enceintes, retours de congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD).

(4) « (...) le travail, ça prend au cœur et au corps, ça irrigue et ça vide, ça dévaste et ça reconstruit, ça transforme (...) et c'est (...) une affaire qui touche au plus profond de l'humain (...) ». Danièle Linhart, *La Comédie humaine du travail. De la déshumanisation taylorienne à la surhumanisation managériale*, Éres Éditions, 2015, p. 8.

▼  
si le travail constitue un pivot

de la construction de la santé, il peut aussi devenir hautement destructeur, comme le révèlent entre autres les risques psychosociaux.



## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

# Texte d'orientation du groupe intersecteur égalité femmes-hommes

→ par le groupe intersecteur égalité femmes-hommes du SNESUP-FSU

Les pratiques discriminantes, machistes, sexistes et homophobes persistent dans tous les secteurs. À l'Université, elles sont dénoncées à travers, notamment, le maintien du plafond de verre et de la tolérance à l'égard du sexisme. L'Université n'échappe pas non plus à la reproduction genrée des partages de responsabilités et de pouvoir, à des formes d'incorporation des discriminations liées aux stéréotypes, voire de harcèlement. Les femmes semblent se saisir plus aisément de responsabilités liées à la formation qu'à la gouvernance ou à la recherche. Ces constats confirment le bien-fondé des revendications à poursuivre et à amplifier concernant l'égalité femmes-hommes dans les carrières, les emplois, les retraites et les responsabilités, mais aussi de qualité de vie au travail et d'une politique de santé et de bien-être au travail qui doivent aussi être élaborées au regard de la permanence de ces discriminations. La problématique du sexisme et de la représentation des femmes au sein des organisations syndicales et dans le cadre des pratiques militantes est également une piste de réflexion indispen-

sable pour faire avancer le syndicalisme.

C'est pourquoi un groupe de travail intersecteur s'est mis en place, évidemment ouvert aux femmes et aux hommes, qui fonctionnera de manière dialectique avec les secteurs du SNESUP-FSU et avec le secteur femmes de la FSU, afin de contribuer à l'élaboration de la position du SNESUP sur les diverses pratiques sexistes faisant le lit des inégalités et des discriminations entre les femmes et les hommes, et de conforter notre action syndicale. Chaque secteur sera sollicité pour conduire dans un premier temps, compte tenu de la diversité des discriminations repérables dans l'ESR et de la nécessité de cibler les objectifs, une réflexion sur les problématiques relatives aux inégalités F-H. Les objectifs sont multiples : conduire une analyse critique des politiques et des disposi-



© DR

tifs institutionnels existants (exemple : mise en œuvre des droits, charges de mission égalité professionnelle, parité dans l'enseignement supérieur et la recherche, mentorat des femmes, etc.), lutter

contre la perpétuation du plafond de verre et les pratiques sexistes et discriminantes, et élaborer et mettre en débat des orientations et des propositions concrètes d'action syndicale. Améliorer la visibilité des femmes dans tous les supports de communication (média, publications scientifiques, images, mensuel, VRS, féminisation systématique des textes) et promouvoir des types de formation pouvant sensibiliser à ces problématiques sont également des leviers à investir. ●

▼  
Les femmes semblent se saisir plus aisément de responsabilités liées à la formation qu'à la gouvernance ou à la recherche



« LIBERTÉ D'EXPRESSION EN DANGER »

# Table ronde à l'université de Strasbourg avec Bernard Mezzadri et Ahmet Insel

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Le 19 mai dernier, soixante-dix personnes étaient massées dans une salle trop petite pour débattre de la liberté d'expression des universitaires. Une rencontre organisée par l'intersyndicale et une association de doctorants, à l'initiative de Pinar Selek, membre du SNESUP.

La sociologue Pinar Selek présenta ainsi Bernard Mezzadri et Ahmet Insel : « Deux universitaires, l'un Français, l'autre Turc, poursuivis par la justice pour s'être exprimés, témoins de la répression de l'État dans des contextes différents, et à des échelles différentes. » Ahmet Insel, figure importante des intellectuels engagés en Turquie, est économiste, politologue et professeur d'université. Il a été vice-président de l'université Paris 1. Il fait partie de 1 158 universitaires turcs et étrangers signataires de l'appel « Nous ne serons pas complices de ce crime », un texte publié début janvier et exigeant la fin des massacres des Kurdes et l'ouverture de négociations pour aller vers « une paix durable ». Ahmet Insel a rappelé la violence de la répression des signataires organisée par le pouvoir turc, au sein même des universités : ouverture d'enquêtes disciplinaires dans soixante universités turques (sur 180), quatre arrestations suivies de procès, quarante enseignants-chercheurs contractuels licenciés, vingt-cinq titulaires suspendus. Et cela malgré « le soutien international remarquable ». Il a souligné l'importance de « la conception extensive du terrorisme » du président Erdogan, qui fait explicitement un parallèle entre un

crayon et une arme. Il a aussi mis en avant le fait que cet appel constituait une « expression citoyenne au titre d'universitaires » et non l'exercice d'une liberté académique. Mais que l'exercice de cette liberté d'expression citoyenne s'est aussi soldé en Turquie par une limitation de la liberté académique. Des universitaires signataires de l'appel ont en effet vu leur programme de recherche bloqué, une forme de répression qui affecte directement leur travail. Bernard Mezzadri, maître de conférence et spécialiste reconnu de l'anthropologie de la Grèce antique, a tenu à souligner d'emblée la différence de degré entre la situation des universitaires turcs et ce dont il a été victime à titre personnel, même si la logique des deux cas peut être rapprochée. Dénoncé par le président de l'université d'Avignon auprès du procureur pour avoir ironisé sur Manuel Valls dans un mail sur une liste de diffusion, il a été poursuivi pour incitation à la haine raciale, alors même que son propos critiquait le racisme de celui qui n'était pas

encore Premier ministre. Lors du procès qui se tint au mois de janvier, non seulement le procureur persista dans son contresens ubuesque, mais l'université se porta partie civile et son avocat incrimina Bernard Mezzadri de « lepéniste universitaire ». Relaxé « grâce à l'importance des manifestations de soutien » (pétition de 11 000 signataires), dont celui de l'intersyndicale locale, notre collègue a cependant souligné le caractère « très frileux » des soutiens des collègues dans son établissement. Citant un procès-verbal d'un conseil d'administration récent, Bernard Mezzadri révéla que l'inter-

▼  
En Turquie,  
des universitaires  
signataires de l'appel  
ont en effet vu  
leur programme  
de recherche bloqué.  
▲

syndicale locale avait proposé « l'idée que l'établissement travaille à protéger les personnels qui ne semblent pas toujours maîtres de leur écrit ». « Donc qu'on ne dise pas de mal de Manuel Valls », ironisa Bernard Mezzadri, suscitant les sourires de l'assistance. Résumé conclusif de notre collègue : « L'université engage un procès qu'elle perd... mais malgré tout l'université récupère l'affaire pour faire réintervenir les censeurs. » Et notre collègue de souligner avec vigueur : « Le signalement par un collègue pour un délit d'opinion va à l'encontre de toutes les traditions universitaires qui ont pour rôle de préserver et défendre la liberté d'expression. » Le débat engagé avec l'assistance, qui dura plus d'une heure et fut particulièrement riche, mit en évidence l'existence, aussi bien en Turquie qu'en France, d'un nouvel autoritarisme académique et d'une forme de servitude volontaire qui peut conduire des collègues aussi bien à des actes de collaboration avec le pouvoir qu'à des consentements ou des silences coupables. On souligna pour la France l'effet délétère, sur la liberté d'expression, de la loi LRU et du nouveau management dans les universités. ●

Débat autour de la liberté d'expression.



© DR

## SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

# Les femmes en voie de raréfaction en STAPS

→ par Cécile Ottogalli, Claire Pontais et Anne Roger, pour le collectif « Femmes et STAPS »

Si toutes les filières universitaires sont aujourd'hui accessibles aux femmes comme aux hommes, il n'en reste pas moins que l'enseignement supérieur agit comme un véritable « sas » de la division sexuée du monde du travail.

Rappelons que si les étudiantes représentent 55 % des étudiants, elles demeurent surreprésentées dans les cursus de langues, de lettres, de droit et sous-représentées dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques et, de façon générale, dans les sciences : elles ne constituent que 25 % des effectifs en sciences fondamentales et application et 28,7 % en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Il n'y a pas de fatalité dans ces faits, pas plus en sport qu'en sciences ou en politique. Si nous voulons une réelle mixité dans les métiers, quels qu'ils soient, nous devons travailler en amont sur leur attractivité, pour une femme ou pour un homme, dès les classes de lycée, en accordant une attention toute particulière aux structures et filières de formation, universitaire et autres. Car « ce sont en effet les disparités sexuelles au sein des filières de formation qui vont, pour partie, prédéterminer les cloisonnements ensuite observés sur le marché du travail » (« Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », Chiffres-clés, 2015).

En STAPS, par exemple, la diminution du pourcentage de femmes devient endémique. Moins d'un tiers des étudiants dans les facultés de sports sont des femmes ! Même l'enseignement, traditionnellement investi autant par les hommes que par les femmes est touché. Avec à peine 34 % de femmes admises au CAPEPS lors de la session 2014, la tendance à la masculinisation de la profession d'enseignant d'EPS se confirme alors même que les réformes scolaires actuelles font de l'égalité un objectif prioritaire. Cette diminution du nombre de femmes et ces déséquilibres sont un problème professionnel dont les effets se mesurent directement à l'aune de la répartition femmes-hommes dans les métiers du sport : 11 % des entraîneurs nationaux



Le sport, une affaire d'hommes ?

et des directeurs techniques nationaux, 26 % des conseillers techniques nationaux et 16 % des conseillers techniques régionaux (chiffres clés de la féminisation du sport, 2012-2013) sont des femmes... Elles sont, de plus, souvent cantonnées dans des activités sous-valorisées financièrement et symboliquement et/ou perçues comme « féminines ». Cette situation ne reflète pas l'évolution des pratiques, puisque la part des femmes pratiquant un sport s'est accrue de 11 points en dix ans (de 2000 à 2010) tandis que celle des hommes n'augmentait que de 5 points. En 2010 : 87 % des femmes et 91 % des hommes déclarent avoir pratiqué au moins un sport au cours des douze derniers mois (chiffres clés de la féminisation du sport en France, 2012-2013). Travailler à une meilleure mixité dans les structures de formation devient donc un objectif indispensable au moment où la loi du 4 août 2014 instaure les principes de la parité dans les instances dirigeantes du sport, où le code du sport inscrit le principe de l'égalité (22/12/2014), où la politique du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports vise à « favoriser

*l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les institutions sportives ».*

Ce contexte permet de rappeler que la mixité scolaire est un acquis récent mais qu'elle ne va pas forcément de soi, qu'elle n'implique automatiquement ni l'égalité, ni la parité et que sans vigilance, elle n'interfère en rien sur les logiques de domination, qu'elles soient de classe ou de sexe. Ce qui se passe en STAPS, comme dans d'autres filières, reflète parfaitement les situations de

reproduction sociale auxquelles nous contraignons nos enfants du fait de notre inaction et de notre fatalisme !

À l'initiative du SNEP-FSU et du centre EPS et Société, un collectif « Femmes et STAPS » a été créé, réunissant des enseignant-es d'EPS et des universitaires en STAPS. Il s'empare de cette problématique, alerte les institutions publiques et sollicite leur soutien pour mener plusieurs actions, d'une part au niveau des

lycéennes (pourquoi les filles sportives ne s'orientent-elles pas vers les STAPS ?), et d'autre part au niveau des STAPS (y a-t-il des obstacles générés par la filière elle-même ?).

Le groupe Égalité femmes-hommes créé au sein

du SNESUP en début d'année est particulièrement attentif aux conclusions des travaux et lance d'ores et déjà un appel aux collègues qui souhaiteraient engager des travaux de même nature dans d'autres secteurs disciplinaires également touchés par cette problématique. ●

Moins d'un tiers des étudiants dans les facultés de sports sont des femmes !

Pour plus d'informations : [secretariat@epsetsociete.fr](mailto:secretariat@epsetsociete.fr)



© DR

## Envers et contre tout, l'horizon d'une Syrie libre

→ propos recueillis par Gérard Lauton

Les frappes ont repris après le GISS<sup>(1)</sup> de mi-mai coprésidé par Russie et États-Unis. Une ombre de plus sur l'avenir du pays que tant de Syriens veulent voir libre et démocratique. Entretien avec Bassma Kodmani, politologue, chercheuse, directrice de l'*Arab Reform Initiative*<sup>(2)</sup>.

*Que vivent les Syriens en ce printemps 2016, notamment à Alep ?*

Les Syriens d'Alep et d'autres régions continuent de mourir sous les bombes du régime d'Assad et des avions russes. Des hôpitaux ont été bombardés, et un marché où petits vendeurs et mères de famille qui faisaient leurs courses ont été déchi-quetés par les bombardements aériens. Cela restera pour toujours dans les mémoires de ceux qui ont vu ces images. Ici, en Europe, on ne veut pas choquer l'opinion mais à force de la protéger, elle a du mal à imaginer le niveau qu'atteint l'horreur en Syrie. À l'extrême violence s'ajoute une immense déception car ces frappes marquent la rupture d'une cessation des combats convenue en février et respectée à ses débuts. La population avait commencé à respirer, à reprendre espoir et même à manifester pour redemander le départ d'Assad. « *Incorrigibles ces Syriens !* » ont dû se dire les Russes et

les gens du régime qui pensaient avoir mis à genoux la population.

*Quel jeu jouent les membres tutélaires du GISS ?*

Cette grosse offensive sur Alep après six semaines d'une trêve, pourtant décidée par les États-Unis et la Russie, a semé la confusion et le doute sur leurs intentions. Est-ce une réplique du scénario ukrainien où Poutine dit une chose et fait l'inverse ? En l'absence d'une volonté américaine de jouer de tout son poids, les espoirs étaient suspendus à la bonne volonté russe. Sommes-nous devant un vaste plan russe visant à profiter d'un désengagement des États-Unis en Europe pour la soumettre à son influence ? Tout affaiblissement de l'Europe, paniquée par les attentats et débordée par les réfugiés, est dès lors vu comme une aubaine par la Russie. Mais ce serait retomber dans la logique de guerre froide. Les Syriens veulent croire que leur pays n'est pas devenu un pion dans une stratégie qui les dépasse et les annihile.

*Que peut faire l'Université française dans la perspective d'une Syrie libre ?*

Dès maintenant, il nous faut réfléchir ensemble, universitaires syriens et français, au rôle éminent que doit jouer l'Université dans une Syrie libre, pensée comme l'espace privilégié où les Syriens peuvent reconstruire leur société. Sans attendre, on peut définir des programmes, en sciences sociales et dans tout domaine pertinent pour la reconstruction matérielle et immatérielle. C'est une priorité. Des bourses pour des études en France et l'accueil d'universitaires et chercheurs sont une chance. Cela devrait servir aussi à penser ensemble aux modes de fonctionnement possibles d'une université en exil, à mobiliser les moyens technologiques pour apporter aux Syriens où qu'ils soient, le savoir actuel dans chaque discipline. ●

(1) Groupe international de soutien à la Syrie.

(2) [www.arab-reform.net](http://www.arab-reform.net)

## FRANCOPHONIE

### Coalition francophone contre la marchandisation de l'éducation

→ par le secteur International

Membre du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF), le SNESUP a été invité à participer, le 15 mars 2016, à la première rencontre de la Coalition francophone contre la marchandisation de l'éducation, laquelle est composée du CSFEF, de la Fédération internationale des CEMEA, de Solidarité laïque, etc.

Cette coalition s'est constituée « suite, au niveau international, à une croissance sans précédent des acteurs privés dans l'éducation durant les dernières années, notamment dans les pays à faibles revenus, qui est sur le point de transformer totalement des systèmes éducatifs déjà fragiles. De nombreux investisseurs, notamment des entreprises multinationales, s'impliquent à grande échelle dans le marché jugé très lucratif de l'éducation. Et ce, y compris en proposant des services à bas coût, de mauvaise qualité, et visant les populations pauvres. L'impact de ce phénomène en

termes de qualité des contenus éducatifs, de ségrégation territoriale et d'inégalités sociales, et plus généralement de réalisation des droits de l'Homme, en font un défi majeur pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation de tous tout au long de la vie ».<sup>(1)</sup> Avec déjà plus de 100 000 élèves, la Bridge International Academies, compagnie privée étasunienne d'enseignement *low cost* fondée en 2009, est déjà très présente notamment au Kenya, en Ouganda et au Nigeria. À l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, le Liberia confiera l'enseignement de 120 écoles à une dou-

zaine de prestataires, dont notamment la Bridge International Academies. Le gouvernement libérien envisage une généralisation à l'ensemble des écoles primaires publiques, si l'expérience s'avère satisfaisante à ses yeux. Dans les écoles de la Bridge International Academies, les « enseignants » ont une formation minimale et n'ont pas à préparer les cours, mais lisent ceux-ci sur des tablettes... ●

(1) Communiqué de presse du 9 mars 2016, par la coalition d'organisations francophones de la société civile : <https://lc.cx/4zGC>

## ENTRETIEN AVEC **Lucie Tanguy**

**Directrice de recherche honoraire au CNRS**

Lucie Tanguy a commencé ses recherches sur les questions d'éducation à partir du début des années 1970. Celles-ci ont notamment porté sur l'évolution de la formation des ouvriers, la culture technique et l'enseignement professionnel, les fonctions de la formation professionnelle, l'histoire de la sociologie du travail. Son dernier ouvrage<sup>(1)</sup> porte sur un tournant politique majeur des années 1980-2000 : l'enseignement de l'esprit d'entreprise à l'école.

### En quoi les « partenariats » entre l'EN et des associations de promotions de l'entreprise enfreignent-ils la laïcité à l'école ?

La réduction de la laïcité au fait religieux s'est faite dans une période historique déterminée. Les premiers fondateurs de l'école publique, comme Jules Ferry, l'entendaient pourtant autrement quand il déclarait : « *L'enseignement n'est pas une industrie comme les autres, le consommateur n'est pas juge de la qualité de ses produits.* » En France, l'institution scolaire s'est vue conférer pour mission première la formation du citoyen dans la cité où les individus sont égaux en droit et non à l'entreprise où ils sont pris dans des rapports de subordination.

L'entrée des entreprises dans l'école durant cette dernière décennie s'effectue, dans un contexte de montée du chômage des jeunes, par des associations dont l'apparente neutralité masque les organisations qui les financent et qui définissent leurs modes d'intervention pédagogique dans les établissements. Elle s'accomplit au moyen de conventions, d'accords de toutes sortes avec le ministère de l'Éducation nationale qui, à la suite d'autres ministères, inscrit sa politique dans le cadre d'une forme d'action publique désormais généralisée et nommée « partenariat », terme qui désigne le retrait de l'État en matière d'activités de service public (qui vont des transports à l'éducation et à la culture).

De formes diverses, toutes ces associations affirment avoir, avant tout, pour objectif de transmettre « *la culture d'entreprendre* », « *l'esprit d'entreprise* ». L'une d'elle « *Entreprendre pour apprendre* », née aux États-Unis, implantée dans toute l'Europe, liée aux grandes entreprises (dont des multinationales), s'emploie à enseigner l'entreprise au moyen de la création de mini-entreprises dans les collèges et les lycées, et de start-up dans les universités, où les élèves s'initient à l'organisation, au fonctionnement et aux valeurs de l'entreprise en général. L'observation des modes d'implantation et de fonctionnement de ces dispositifs pédagogiques laisse voir les principales qualités que ceux-ci visent à faire



© PH

▼  
La réponse à apporter est nécessairement d'ordre politique.  
▲

acquérir aux jeunes et, en arrière-plan, le modèle d'individu à former : un travailleur moderne, motivé, dynamique, « flexible », entrepreneur et responsable de soi. Autant de changements qui ne sont pas sans rapport avec le délitement du Code du travail en cours dans le même temps.

### Comment cela s'est-il décliné dans l'enseignement supérieur ?

L'enseignement de l'entrepreneuriat a commencé dans les écoles de commerce et de gestion (HEC et ESCP), ainsi qu'à l'université de Lille, dès les années 1970. Il est devenu l'objet d'une politique structurée dans les années 2000 à l'initiative du ministère de l'Industrie d'abord, puis du ministère de l'Éducation nationale. Nombreuses sont les universités qui offrent aujourd'hui des filières de formation à l'entrepreneuriat sous diverses formes.

Parallèlement à l'instauration de l'entrepreneuriat, l'Université a intégré en son sein des centres de formation d'apprentis qui rassemblaient 28 % de la totalité des 436 334 recensés en 2011-2012. Ce faisant, elles collectent la taxe d'apprentissage et contribuent ainsi à détourner la vocation première de l'apprentissage : permettre à des jeunes issus des classes populaires d'acquiescer un titre et au-delà un métier qu'ils n'auraient peut-être pas pu obtenir autrement.

### Quels chemins emprunter pour riposter et infléchir ce processus ?

Ces chemins sont à définir et fouiller collectivement. Il nous revient, à nous chercheurs-enseignants, de montrer que l'entrepreneuriat est devenu une cause militante d'un large réseau d'associations qui, sous un même statut, agissent sur des modes variés vers un même but, comme l'indique ce « Manifeste des entrepreneurs » : « *Le New Deal, c'est maintenant* », manifeste qui lève toute opacité de la forme associative et affiche un programme politique d'obédience radicalement libérale. C'est dire que la réponse à apporter est nécessairement d'ordre politique.

L'infléchissement du statut et des modes de socialisation en cours dans l'appareil éducatif, encore méconnu, y compris de la majorité des enseignants, échappe totalement au débat public. Pourtant loin d'être irréversible, il contient en lui d'autres possibles qui sont à construire pas à pas à l'échelle des établissements comme au niveau national, à la lumière des expériences du passé enfouies dans l'oubli et pour résoudre, au moins temporairement, les contradictions contenues dans la situation actuelle : une scolarisation de masse prolongée, une intensification de la sélection du marché du travail en fonction du niveau de formation et un accroissement du taux de chômage des jeunes. ●

*Propos recueillis par Fabrice Guillaud*

(1) *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France*, La Dispute, 2016.

## UNE PRÉCIEUSE ANTHOLOGIE

## La race : un objet philosophique → par Alain Policar

La rencontre entre analyses empiriques et théorisations normatives et entre auteurs de traditions intellectuelles souvent éloignées donne à cette anthologie une précieuse singularité.

Difficile d'être accompagné par de meilleurs guides dans cette excursion dans le champ du racisme et des discriminations. La réunion des compétences de Magali Bessone et Daniel Sabbagh<sup>(1)</sup> nous vaut une introduction roborative à une anthologie de textes fondamentaux (au nombre de dix), inédits pour la grande majorité d'entre eux. Tous contemporains, ils appartiennent au corpus de la philosophie et des sciences sociales anglophones et ont le mérite de prendre philosophiquement au sérieux le concept de race.

## NATURALISME OU CONSTRUCTIVISME ?

La race appartient-elle au monde naturel, au sens où elle serait un principe fondamental de division de l'humanité ? Cette thèse ne résiste pas à l'examen, ne serait-ce que parce que les classifications raciales sont fondées sur une perception déterminée par son contexte (d'où la diversité taxonomique), mais aussi en raison de l'impossibilité d'identifier des catégories discrètes aux contours strictement définis sur la base de l'évidence sensible. Si les races ne correspondent pas à des essences naturelles, le concept de race est-il pour autant dénué de pertinence ? Non, bien entendu, si l'on quitte le terrain des sciences naturelles pour rejoindre celui des sciences sociales. Bien que chassée du discours de la biologie, la race est toujours présente comme un présupposé de la pensée ordinaire. On peut donc légitimement défendre une analyse socio-constructiviste, telle celle que propose Sally Haslanger. Alors que certains auteurs (Kwame Appiah étant le plus important) comparent les races aux sorcières (éliminativisme), S. Haslanger les compare aux rois : on a longtemps pensé que ces derniers étaient de droit divin, on sait désormais que leur pouvoir dérivait de coutumes et de normes socialement construites. Cependant, cette opposition entre naturalisme et constructivisme n'est probablement pas aussi consistante que l'on pourrait être tenté de le penser. Il serait absurde, comme le soulignent les auteurs, de prétendre que « *la construction des groupes raciaux ne repose sur rien de "naturel" – si par là on entend désigner uniquement des différences superficielles empiriquement observables entre les êtres humains, indépendamment de toute position normative* ». On ne saurait mieux dire.

## STIGMATISATION, SÉGRÉGATION, DISCRIMINATION

On a de bonnes raisons de considérer la stigmatisation, c'est-à-dire « *les représentations négatives et les jugements dévalorisants qui, en raison de leur dimension publique, exercent une influence profonde sur les interactions sociales et les destinées individuelles* » (G. Loury), comme la forme première de l'injustice subie. Il existe, bien entendu, une relation entre ségrégation et stigmatisation raciales. Le processus et les conditions de la ségrégation « *produisent des différences extérieures entre groupes*

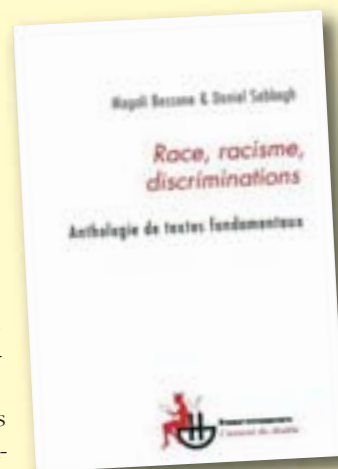
*raciaux qui fournissent le contenu des stéréotypes correspondants* » (Elisabeth Anderson). La stigmatisation doit être analysée comme un phénomène public. E. Anderson évoque un « *préjudice de nature expressive* », que subissent les Noirs, en raison de la dimension publique des stéréotypes raciaux.

Dès lors, il convient d'étudier les rapports entre ces trois formes d'injustice que sont la ségrégation, la discrimination et la stigmatisation. La première « *permet à certains groupes raciaux de monopoliser des ressources sans avoir à se rendre coupables de discrimination raciale directe. La ségrégation suscite de la stigmatisation raciale... et elle multiplie et étend les effets de la discrimination* ». Devant les conséquences de la ségrégation (la production du désavantage), la mixité raciale des espaces sociaux apparaît bien comme un objectif

▼  
Devant les conséquences de la ségrégation (la production du désavantage), la mixité raciale des espaces sociaux apparaît bien comme un objectif central de politique publique.  
▲

central de politique publique. Une politique volontariste destinée à combattre les stéréotypes est justement une des justifications principales de la discrimination positive. Ronald Dworkin souligne que si les programmes fondés sur la discrimination positive tiennent évidemment compte, pour accroître le nombre de représentants des minorités dans les professions dont ils sont quasiment exclus, des divisions raciales de la société américaine, c'est pour, à terme, réduire le sentiment que les États-Unis peuvent avoir de leurs divisions raciales. La préoccupation des partisans de la discrimination positive est donc de combattre les représentations négatives des minorités sans pour autant renforcer les différences identitaires.

Il convient donc, comme le souligne Elisabeth Anderson, de favoriser un modèle de discrimination positive (dit « *intégrationniste* ») qui prône la mixité raciale des espaces sociaux et qui, par conséquent, permet aux gens d'apprendre à coopérer nonobstant les frontières entre groupes raciaux. On peut ainsi espérer, par la pratique de l'intégration, démanteler la ségrégation et la stigmatisation. ●



(1) Magali Bessone et Daniel Sabbagh, *Race, racism et discriminations. Anthologie de textes fondamentaux*, « L'Avocat du diable », Hermann, 2015. Dans le cadre de cette courte recension, nous n'avons bien entendu pu restituer l'extrême richesse de cet ouvrage.

M. Bessone est l'auteure d'un ouvrage remarquable, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Vrin, 2013, et D. Sabbagh a notamment publié *L'Égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive*, Economica, 2003.

EXTENSION RENOVIATION AMENAGEMENT



POUR VOS TRAVAUX, ON S'OCCUPE DE TOUT ET ÇA CHANGE TOUT !



- CONCEPTION
- COORDINATION
- RÉALISATION

PLANS, ESQUISSES, PERSPECTIVES, ...  
jusqu'à  
**-25%\***  
DE REMISE  
sur votre étude technique

Pour bénéficier de cette offre, indiquez votre code promo **CAMHAB03**

**PROFITEZ-VITE DE VOTRE VISITE CONSEILS GRATUITE !**

**0 810 715 800**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

\*voir conditions sur [www.camif-habitat.fr/offre-promo](http://www.camif-habitat.fr/offre-promo)  
Crédit photo : A. Huet et A. Mottinier • impression Dumas-Avart • Document d'information sans valeur contractuelle • ne pas jeter sur la voie publique  
Camif Habitat siège social : 21 Impasse Lazare Carnot 79 180 Chauxay • RCS Nanté B 410 362 666 • N°F 4120 A • SAS au capital de 1 000 000 euros



# HYPERPLANNING

Complet ◦ Simple ◦ Efficace



IUT ◦ UNIVERSITÉS ◦ GRANDES ÉCOLES ◦ ÉCOLES D'INGÉNIEURS  
ÉCOLES DE COMMERCE ◦ ÉSPÉ ◦ FORMATIONS ◦ GREAS

INDEX EDUCATION MET À VOTRE DISPOSITION SUR SON SITE UN ENVIRONNEMENT COMPLET ET GRATUIT  
VOUS PERMETTANT DE TESTER L'ENSEMBLE DES FONCTIONS D'HYPERPLANNING EN PARFAITE AUTONOMIE



[INDEX-EDUCATION.COM](http://INDEX-EDUCATION.COM)